

Qu'est-ce que la fonction de "non-coupure" (ou "non-déconnexion") ?

Notre réponse

Chez la plupart des gestionnaires de réseau de distribution (GRD), les compteurs à budget et les compteurs communicants en mode prépaiement sont équipés d'une fonction de « non-coupure » (ou « non-déconnexion »). Si votre solde s'épuise lorsque la fonction « non-coupure » est active, votre compteur ne se coupera pas immédiatement : vous pourrez continuer à consommer de l'énergie jusqu'à ce que la fonction "non-coupure" se désactive, mais vous passerez en solde négatif.

Chez la plupart des GRD, cette fonction est active **les jours de semaine de 16h à 8h du matin et durant tout le week-end.**

Renseignez-vous auprès de votre GRD pour savoir à quelles périodes la fonction de non-coupure est active.

Attention ! Une fois que la fonction de non-coupure se désactive, votre compteur à budget ou votre compteur communicant en mode prépaiement se coupe et vous devez le recharger pour pouvoir à nouveau consommer de l'énergie.

Les montants consommés durant cette période sont immédiatement remboursés via le chargement suivant.

Attention ! Les jours fériés en semaine ne sont pas considérés comme période de non-coupure !

Vous trouverez plus d'informations sur l'utilisation du compteur à budget et du compteur communicant en mode prépaiement dans les brochures d'Ores, disponibles dans l'onglet documents utiles.

Références légales

Documents type

Brochure: Votre compteur à budget gaz naturel – éditée par ORES – août 2019

Brochure: Votre compteur à budget électricité – éditée par ORES – août 2019

Brochure: Votre compteur communicant en mode prépaiement gaz naturel – éditée par ORES – février 2022

Brochure: Votre compteur communicant en mode prépaiement électricité – éditée par ORES – février 2022

Date de mise à jour: Jeudi 19/05/22